

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD568

présenté par

M. Pancher, M. Demilly et M. Favennec

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, rétablir le 2° dans la rédaction suivante :

« 2° Les mots : « sites et paysages » sont remplacés par les mots : « sites, paysages diurnes et nocturnes » ;

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir à la rédaction issue de l'Assemblée nationale, qui considérait que les paysages diurnes et nocturnes faisaient partie du patrimoine naturel de la Nation.